



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Date de la demande

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département des Pyrénées-Orientales

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM des PO service SER/PR

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Plan de prévention des risques inondation de la commune de SAINT CYPRIEN

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Le PPR a été prescrit le 10 août 2006

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN :

Quels sont les zonages existants ?

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

2.1 Informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondations fluviales par le Tech ou le Réart, submersions marines et action mécanique des vagues, mouvement de terrain

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes: atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

Atlas des zones inondables

La commune de Saint Cyprien fait partie du TRI Perpignan-Saint Cyprien

L'aléa fluvial du PPR a été établi à partir de l'étude hydraulique du Tech SIEE de 2006 complété par l'étude hydraulique par rupture de digue à l'amont d'Elne d'ARTELIA de 2013 et les inondations du Réart en 1992

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Il y a environ 9 800 personnes qui habitent en zone inondable, la population est multipliée par 7 en zone estivale

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

C'est le tourisme qui est la principale activité économique. La ville est dotée de nombreux restaurants, bars et brasseries, sur le port notamment ainsi que d'un golf, un centre sportif et aquatique. La commune propose six hôtels, huit résidences de vacances, trois centres de vacances et cinq campings. Le port de plaisance est le deuxième port de la méditerranée. Il reste encore un peu d'activité de pêche en mer avec un chalutier et quelques petits métiers

Les surfaces ouvertes à l'urbanisation en zone inondable ont une superficie de :

- ZAC de las routes 5h
- Les massardes 3,7h
- Extension ZAE du village 3,2h
- Extension derrière le collège 5,6h

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voirie communale et départementale

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

L'ayguat de 1940 est l'événement marquant des PO, principalement en ce qui concerne le Tech. Depuis cette date des inondations se sont produites en 1986, 1992 principalement sur le Réart et en 1999. La commune a été également concernée par les submersions marines en 2003, 2008, 2009, 2013,

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	12/10/1986	14/10/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations et coulées de boue	17/11/1989	19/11/1989	09/03/1990	22/03/1990
Inondations, coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations	22/01/1992	25/01/1992	08/07/1992	09/07/1992
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Inondations et coulées de boue	19/10/1994	19/10/1994	03/03/1995	17/03/1995
Inondations et coulées de boue	15/12/1995	16/12/1995	18/03/1996	17/04/1996
Séisme	18/02/1996	18/02/1996	17/07/1996	04/09/1996
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998
Inondations et coulées de boue	12/11/1999	14/11/1999	17/11/1999	18/11/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/12/2003	04/12/2003	05/03/2004	20/03/2004
Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	26/12/2008	26/12/2008	17/04/2009	22/04/2009
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009
Inondations et coulées de boue	21/11/2011	21/11/2011	05/04/2012	07/04/2012
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	05/03/2013	06/03/2013	21/05/2013	25/05/2013
Inondation - Par submersion marine	05/03/2013	06/03/2013	21/05/2013	25/05/2013
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	05/03/2013	06/03/2013	21/05/2013	25/05/2013

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

2. 2 Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Le périmètre du PPR concerne toute la commune

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

L'occupation actuelle des sols comprend des zones d'habitat, de campings, d'activité, des zones naturelles et des zones agricoles.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

La commune fait partie du SCOT plaine du Roussillon ;
Elle possède un POS valant PLU approuvé le 24/02/1993, La 18 ème modification est en cours d'approbation

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Le PPRN est prescrit sur toute la commune

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Le PSS en date du 24/06/1064 est reporté sur le plan des servitudes du POS depuis 1993, constitue une servitude EL2, Les modifications postérieures à 2006 prennent en compte le risque d'inondation suite au porter à connaissance.

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Le SCOT Plaine du Roussillon a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 30 mai 2013

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

2010	2011	2012	2013
78	97	90	50

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

Le territoire de la commune est concerné par des zones humides (voir fiches jointes) au lieu dit :

- l'Aygal
- les Capelans
- mas Salva

Le territoire de la commune intercepte les ZICO :

- n° 00226 étang de Canet et embouchure du Tech

Le territoire de la commune intercepte les ZNIEFF de type1 suivantes :

- n° 6618-5030 zone humide de l'étang de Canet
- n° 0000-5031 prairie humide de Saint Cyprien
- n° 6620-5022 dunes des capelans

Le territoire de la commune intercepte les ZNIEFF de type 2 suivantes :

- n° 6618-0000 complexe lagunaire de sainty Nazaire
- n° 6620-000 embouchure du Tech

Le territoire de la commune possède un site NATURA 2000 (Directive habitat SIC)

- FR 9101465 : complexe lagunaire de Canet

Le territoire de la commune possède un site NATURA 2000 (Directive oiseaux ZPS)

- FR 9112025 : complexe lagunaire de Canet

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

La commune est concernée par le SAGE des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Tout le périmètre du PPRN

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Non

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Les différentes mesures prescrites ou recommandées dans le cadre du PPR ont un impact plutôt positif sur l'environnement,

- **Interdiction de construire dans les zones à risque fort** et dans les secteurs non battis mais concernés par un aléa (champ d'expansion des crues) préservant ainsi les milieux de toute urbanisation.

- **Prescription dans les zones de talus** afin d'éviter leur déstabilisation.

- **Mesures de prévention et de protection** rendant notamment obligatoire pour les collectivités dans le cadre de leurs compétences :- la gestion des ouvrages hydrauliques en application des dispositions de la loi du 30/12/2006 et de son décret d'application relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques- l'entretien régulier des cours d'eau réalisé en application des orientations et préconisations du SDAGE.

- **Réduction des conséquences des crues par la prescription ou la recommandation de mesures qui visent :- à améliorer la sécurité des personnes** (installation de batardeaux et de clapet anti-retour, espace refuge, matérialisation des piscines)-

- **à limiter les dégâts pendant l'inondation** (surélévation des équipements sensibles, stockage hors d'eau des produits polluants, mise hors d'eau du circuit électrique, arrimage et contrôle des objets flottants, dangereux ou polluants).

- **à faciliter le retour à la normale** (surélévation des équipements des logements, matériaux insensibles à l'eau).

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).